



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 septembre 2018

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Me BULTEZ (donne procuration à Me DE MEYER) et Mr RENAUT (donne procuration à Mr DUGIMONT) absents excusés.

Secrétaire de séance : Jérémie DELSART.

Approbation du CR précédent

Ajout à l'ordre du jour : Véhicule Kangoo sortie de l'actif

### 1°) Contrat Unique d'Insertion : Avenant

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018/07/09-04 par laquelle il avait été décidé d'augmenter la durée de travail de l'emploi pour les mois d'août et septembre 2018. Considérant que le recrutement d'un contrat supplémentaire ne pourra se faire, Monsieur le Maire propose de maintenir le temps de travail à 35h pour la durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de maintenir la durée du travail à 35 heures hebdomadaire,
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget.

N°2018/09/28-01

Monsieur le maire rappelle qu'il engage toutes les formations nécessaires au personnel.

### 2°) Budget les alouettes : Décision Budgétaire Modificative 01

La trésorerie de Trith Saint Léger demande de régulariser une écriture comptable concernant le règlement d'une annuité de l'emprunt réalisée en 2011 au budget communal. Un titre sera émis au budget communal. Un mandat sera émis à l'article 1641 au budget des alouettes.

Pour ce faire, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une décision modificative

DBM Budget les alouettes n°01/2018

Section	Sens	Chapitre	Article	montant	Objet
Investissement	Dépense	16	1641 Emprunt en euros	+ 15333,33€	Régularisation
Investissement	Recette	001	001 Excédent reporté	- 15333,33€	écriture

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.

N°2018/09/28-02

### 3°) PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE MONCHAUX SUR ECAILLON ET SOMMAING SUR ECAILLON AUX FRAIS DE SCOLARITE DE LEURS ELEVES INSCRITS A L'ECOLE VICTOR HUGO – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que les communes de Monchaux sur Ecaillon et Sommaing sur Ecaillon n'ont plus d'école. Leurs élèves sont accueillis à l'école Victor Hugo de Verchain-Maugré. Une participation financière est demandée chaque année à ces deux communes, au prorata du nombre de leurs élèves inscrits le jour de la rentrée scolaire.

Suite aux dépenses relatives au coût de fonctionnement de l'école communale constatées au compte administratif 2017, le montant de la participation pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 402,00€ par enfant.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver ce montant et autoriser Mr le Maire à signer la convention afférente avec chacune des communes concernées.

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.

N°2018/09/28-03

**4°) Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur –Gaz Réseau Distribution France**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'énergie et notamment le point 7 de l'article L432-8

CONSIDÉRANT que GRDF doit se conformer à une obligation légale de déploiement et mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet «Compteurs Communicants Gaz».

CONSIDÉRANT les objectifs de ce projet:

-Développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,

-Amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations consommations,

CONSIDÉRANT que la commune de Verchain-Maugré se propose d'héberger ce compteur sur un point haut soit l'Eglise Saint-Pierre,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'établir une convention ayant pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition au profit de GRDF d'emplacements, situés sur des immeubles ou sur les autres propriétés de l'Hébergeur, qui serviront à accueillir les équipements techniques.

CONSIDÉRANT que la présente convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans correspondant à la durée de vie des équipements techniques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation domaniale avec GRDF.

N°2018/09/28-04

**5°) DIVERS**

**- Kangoo 472AQQ 59 Sortie de l'inventaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE la vente du véhicule immatriculé 472 AQQ 59 de marque Renault, modèle Kangoo pour des raisons de sécurité, au profit des établissements RECUP 59, domiciliés à Briastre 59730 qui reprennent le véhicule à l'état d'épave au prix de 115 € la tonne.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux opérations comptables nécessaires à la sortie de ce bien de l'actif (véhicule de marque Renault acquis en 2005, et enregistré à l'inventaire communal sous le N° 2005 /164).

N°2018/09/28-05

**- Décision Modificative au Budget principal**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil une décision modificative DBM n°03/2018

Section	Sens	Chapitre	Article	montant	Objet
Fonctionnement	Dépense	22	22 Dépenses imprévues	- 6332,00€	Sortie inventaire véhicule
Fonctionnement	Dépense	67	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 6332,00€	

Après en avoir délibéré, ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ.

N°2018/09/28-06

CD40 : Les services du Département nous ont informé qu'un bilan des travaux réalisés sera refait au printemps.

EGLISE : Inauguration de la fin des travaux avec les financeurs réalisée le 22/9/2018  
Démoussage des toitures en cours  
Réfection des vitraux des chapelles en partenariat avec l'architecte.

CANTINE : le nombre d'enfants présents est important cette année : une personne supplémentaire intervient en cas de besoin. Achat de 2 tables et chaises réalisé.

PHENIX : un spectacle sera mis en place en partenariat avec le théâtre de Valenciennes en avril 2019.

Salle Y DESREUX : si 2 demandes de location à la même date il est décidé à l'unanimité d'alterner les locations aux demandeurs.

- **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE**

-Centre Bourg : découverte d'amiante sur le terrain qui entraîne un coût de dépollution.

-PLUi : l'exposition itinérante sera installée en mairie semaine 46.

-Ruissellements / Place du 8 mai 1945 : acquisition de la maison en cours, projet à définir avec les partenaires.

-Salle des sports intercommunale : réunion à Valenciennes le 19 octobre prochain.

- RGPD : demande d'adhésion dans le cadre de la mutualisation.

Levée de séance à 19h30  
**Certifié conforme au registre des délibérations,**  
**Le Maire, Marc GILLERON**